Annexe F2aE - Grille d'évaluation d'une proposition :

Appel à propositions en deux phases - report de la note de pertinence de la note conceptuelle

Appel à propositions : Trajectoires de mise à l'échelle des compétences vertes dans la formation et le développement professionnel des enseignants en Afrique subsaharienne – BEL23004-10148

Grille complétée par : _____ Date : __/__/____

Déclaration d'impartialité et de confidentialité

Je, soussigné(e), accepte de participer à l'évaluation de la proposition soumise par l'organisation concernée dans le cadre de la procédure d'appel à propositions référencée ci-dessous.

Je déclare, à ma connaissance, ne pas me trouver en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent avec l'organisation concernée, ses représentants ou ses partenaires éventuels.

Si une telle situation devait apparaître au cours de l'évaluation, je m'engage à en informer immédiatement la personne responsable du processus d'évaluation et à cesser de participer à l'évaluation si le conflit est confirmé.

Je m'engage à examiner la proposition avec impartialité, objectivité et neutralité, sur la base des critères et exigences applicables.

Je m'engage également à respecter la confidentialité des informations reçues ou consultées dans le cadre de cette évaluation, à ne pas les divulguer à des personnes non autorisées et à ne les utiliser qu'aux fins de l'évaluation du dossier.

Ces obligations restent applicables après la fin de ma participation à l'évaluation.

Signature :

Objet de la grille
La présente grille est destinée à l'évaluation d'une proposition complète soumise dans le cadre d'un appel à propositions en deux phases. La pertinence de l'action est prise en compte par le report pondéré de la note de pertinence obtenue au stade de la note conceptuelle.
L'évaluation de la proposition complète porte donc principalement sur les capacités, la qualité opérationnelle, la gouvernance, la durabilité, le budget et la cohérence de la proposition complète avec la note conceptuelle présélectionnée.

I. Données d'identification

Numéro de référence de la proposition	
Intitulé de l'action	
Solution à mettre à l'échelle	
Déficit de compétences vertes traité	
Numéro du projet parent Enabel	BEL23004
Nom du demandeur	
Codemandeur(s), le cas échéant	
Zone d'intervention	
Durée proposée	
Montant total de l'action	
Montant demandé à Enabel	
Cofinancement / autres sources de financement, le cas échéant	

II. Évaluation

Lignes directrices de notation
Sauf pour la pertinence, qui est reportée de la note conceptuelle selon la formule indiquée ci-dessous, chaque sous-critère est noté de 1 à 5 : 1 = très insuffisant ; 2 = insuffisant ; 3 = moyen ; 4 = bon ; 5 = très bon. Un commentaire doit être formulé pour chaque sous-critère afin de justifier la note attribuée.
Le score final du sous-critère est calculé proportionnellement au nombre maximal de points qui lui est attribué dans la grille, qu'il s'agisse d'un maximum de 2, 3, 10, 15 points ou tout autre plafond prévu.

1 Capacité opérationnelle et financière - 20 points

Sous-critère	Éléments à apprécier	Note	Commentaires
1.1 Expérience pertinente du demandeur et, le cas échéant, des codemandeurs, en gestion de projets	Apprécier l'expérience dans des actions similaires, dans le même secteur, à une échelle comparable, avec des bénéficiaires ou modalités de mise en œuvre similaires. Apprécier notamment, sans s'y limiter, les aspects suivants : - Si le demandeur ou un codemandeur a déjà porté une solution au-delà de son cadre d'origine : en l'étendant à de nouvelles zones géographiques, institutions ou catégories d'utilisateurs, en la transférant à une autre organisation ou en obtenant son adoption par un système public.	__/5	
1.2 Expertise technique disponible	Apprécier la connaissance du secteur, des problématiques à traiter, des méthodes proposées et la complémentarité entre demandeur et codemandeurs, le cas échéant. Apprécier notamment, sans s'y limiter, les aspects suivants : - Expertise en matière de compétences vertes - Expérience avérée de collaboration avec les ministères et les institutions nationales de formation et de développement professionnel des enseignants.	__/5	
1.3 Capacité de gestion opérationnelle et financière	Le demandeur et, le cas échéant, les codemandeurs disposent-ils d'une capacité de gestion opérationnelle et financière suffisante pour assurer la bonne mise en œuvre de l'action ? Cette appréciation tient compte notamment des ressources humaines disponibles, de l'expérience de gestion d'actions ou de financements comparables, des moyens organisationnels et matériels mobilisables, du volume financier déjà géré, des données financières communiquées, de la capacité à assurer la coordination, le suivi, la gestion financière et le rapportage, ainsi que de la cohérence entre le rôle proposé dans l'action et les capacités du demandeur et des codemandeurs.	__/5	
1.4 Stabilité et suffisance des sources de financement	Apprécier la stabilité financière du demandeur, la solidité de ses ressources et sa capacité à supporter la mise en œuvre de l'action. Apprécier notamment, sans s'y limiter, les aspects suivants : - La dépendance de la solution mise à l'échelle au financement par subsides, et la manière dont la trajectoire de pérennisation y répond. - Si la mise en œuvre de base de la solution est financée pendant toute la durée de l'action à partir de sources identifiées et, si possible, acquises, et si les conséquences d'un éventuel déficit de financement sont prises en compte.	__/5	

Seuil éliminatoire : si la proposition obtient moins de 12/20 pour cette rubrique, elle est écartée. La note de 1/5 à l'un des sous-critères 1.1 à 1.4 entraîne également le rejet de la proposition.

Note totale capacité financière et opérationnelle : ____ / 20

2 Pertinence de l'action - 20 points

Report pondéré de la note conceptuelle
La note de pertinence obtenue lors de l'évaluation de la note conceptuelle est reportée et convertie sur 20 points selon la formule suivante : (note de pertinence de la note conceptuelle / 30 × 20). Ce report s'applique sous réserve que la proposition complète reste cohérente avec la note conceptuelle présélectionnée. La proposition complète ayant pour objet de développer, préciser et opérationnaliser la note conceptuelle, les évolutions non substantielles ne donnent pas lieu à une nouvelle notation de la pertinence. Leurs effets éventuels sont pris en compte dans les critères d'évaluation de la proposition complète auxquels ils se rapportent.
En cas de modification substantielle de la nature, de la logique, des objectifs, des résultats attendus, des bénéficiaires finaux, de la zone d'intervention ou du périmètre général de l'action, le comité documente l'écart et apprécie si la proposition doit être écartée pour non-conformité avec la note conceptuelle présélectionnée.

Élément	Formule / élément à apprécier	Note	Commentaires
2.1 Report de la note de pertinence de la note conceptuelle	Reporter la note de pertinence obtenue au stade de la note conceptuelle et la convertir sur 20 points : (note / 30) × 20.	__/20	
Vérification non notée de cohérence	Vérifier que la proposition complète reste cohérente avec la note conceptuelle présélectionnée, notamment quant à la nature de l'action, les objectifs et résultats, la zone d'intervention, les bénéficiaires finaux, etc. Vérifier en particulier que la solution mise à l'échelle est la même que celle présentée dans la note conceptuelle, que les compétences vertes restent l'axe principal et que l'action n'est pas devenue la mise en œuvre de base de	Non noté	

	la solution.		

Note totale pertinence reportée : ____ / 20

3 Qualité des activités et modalités de mise en œuvre - 20 points

Sous-critère	Éléments à apprécier	Note	Commentaires
3.1 Pertinence et cohérence des activités avec les résultats attendus	Apprécier la clarté des activités, leur lien avec les résultats attendus, leur adéquation aux bénéficiaires et leur capacité raisonnable à contribuer à l'atteinte des résultats. Apprécier en particulier : - Les activités se limitent au processus de mise à l'échelle, d'apprentissage et de pérennisation. La mise en œuvre de base de la solution et la production courante de contenus, de curricula ou de supports ne sont pas éligibles. Le cas échéant, les identifier ici et en refléter la conséquence au point 6.4.	__/5	
3.2 Qualité de la méthodologie et faisabilité opérationnelle	Apprécier la méthodologie décrite pour chaque activité, les approches, outils, étapes de mise en œuvre, modalités pratiques et faisabilité au regard du contexte. Apprécier en particulier : - Lorsque la solution vise une adoption par des institutions nationales, la manière dont cette adoption doit être obtenue, y compris les points de décision et les approbations requis, et qui en est responsable. - La manière dont l'approche s'ajuste si l'adoption s'avère plus lente ou prend une autre forme que celle prévue. - L'alignement de la solution sur le référentiel national de compétences des enseignants, le curriculum ou les normes professionnelles pertinents, et la question de savoir si les exigences de qualification des facilitateurs ou formateurs sont définies et respectées.	__/5	
3.3 Planification, séquençage et articulation entre activités	Apprécier le réalisme du calendrier, l'ordre logique des activités, les dépendances entre activités, les phases de préparation, de mise en œuvre et de suivi, ainsi que la cohérence de la planification.	__/5	
3.4 Rôles, moyens et mécanismes spécifiques de mise en œuvre	Apprécier la clarté des rôles opérationnels et l'adéquation des moyens humains, matériels et techniques.	__/5	

Note totale activités et modalités de mise en œuvre : ____ / 20

4 Organisation, gouvernance et suivi-évaluation - 15 points

Sous-critère	Éléments à apprécier	Note	Commentaires
4.1 Structure organisationnelle, responsabilités et gouvernance	Apprécier l'adéquation de la structure organisationnelle proposée, les fonctions prévues, les responsabilités, les lignes de rapportage et les modalités de gouvernance au regard de la nature et de la complexité de l'action. Apprécier en particulier : - Lorsque des institutions nationales sont impliquées, elles ont un rôle défini dans la gouvernance de l'action, et pas seulement une mention en tant que parties prenantes. Un engagement documenté est pris en compte. - Une personne ou une fonction est identifiée comme responsable de la communication et de la visibilité, avec indication du temps qui y est consacré.	__/5	
4.2 Coordination, communication, prise de décision et résolution des difficultés	Apprécier les mécanismes de coordination, les circuits d'information, les modalités de décision, la gestion des difficultés, retards, conflits ou irrégularités, notamment lorsque plusieurs acteurs sont impliqués.	__/5	
4.3 Suivi, évaluation, indicateurs, apprentissage et rapportage	Apprécier la qualité du dispositif de suivi-évaluation, y compris les sources de données, les responsabilités de collecte, l'utilisation des données pour piloter l'action et les modalités de rapportage à Enabel. Apprécier en particulier : - **Apprentissage** : si les questions d'apprentissage sont propres à la mise à l'échelle de cette solution plutôt que génériques, la manière dont les apprentissages sont recueillis et qui est habilité à donner suite aux constats pendant la mise en œuvre. - **Partage** : des produits de connaissance destinés à des publics identifiés, le partage avec d'autres initiatives soutenues par la RTIA et au sein de la région, ainsi que l'étude de cas sur la mise à l'échelle requise avant la fin de l'action. - **Ressources** : responsabilité attribuée, temps alloué et lignes budgétaires correspondantes dans l'annexe B.	__/5	

Sous-critère	Éléments à apprécier	Note	Commentaires
	- Les données peuvent être ventilées au minimum par genre, par pays et par catégorie de parties prenantes touchées. La qualité et la faisabilité de l'approche de mesure proposée sont notées ici, y compris la capacité réaliste du demandeur à collecter les données requises par ses indicateurs. Les formulations exactes des indicateurs, les valeurs de référence et les cibles sont convenues lors de l'étape d'optimisation technique et ne sont pas notées.		

Note totale organisation, gouvernance et suivi-évaluation : ____ / 15

5 Gestion des risques, durabilité et intégration opérationnelle des thèmes transversaux - 15 points

Sous-critère	Éléments à apprécier	Note	Commentaires
5.1 Identification et atténuation des risques - 5 points	Apprécier l'identification réaliste des hypothèses, risques et contraintes susceptibles d'affecter la mise en œuvre ou l'atteinte des résultats, ainsi que la pertinence, la faisabilité et la proportionnalité des mesures d'atténuation proposées. Apprécier en particulier : - Les risques propres à la mise à l'échelle : changements politiques et institutionnels au sein des institutions partenaires, adoption ne se concrétisant pas pendant la période du subside, perte de financement de la mise en œuvre de base de la solution en cours d'action, et performance de la solution inférieure aux attentes à plus grande échelle ou dans un nouveau contexte.	__/5	
5.2 Durabilité et effets au-delà du financement Enabel - 5 points	Apprécier les mécanismes d'appropriation, de continuité et d'utilisation durable des résultats, la durabilité financière, institutionnelle et environnementale, ainsi que le potentiel d'effets durables pour les bénéficiaires finaux et les acteurs concernés. Apprécier en particulier : - La crédibilité de la **trajectoire de pérennisation** requise au titre du résultat attendu 2, et la mesure dans laquelle elle a été élaborée en concertation avec les institutions nationales, telles que la direction ministérielle concernée et l'institution nationale de formation et de développement professionnel des enseignants. - Ce qui devrait réalistement être en place à la fin de l'action, par opposition à ce qui reste du domaine de l'aspiration. - **Portée au-delà de l'échelle locale :** la manière dont l'impact de la solution dépasse son cadre national immédiat. Les apprentissages et les produits de connaissance sont appréciés au point 4.3 et ne sont pas notés une seconde fois ici.	__/5	
5.3 Intégration opérationnelle des thèmes transversaux - 5 points	Apprécier la manière dont le thème transversal de l'égalité de genre est concrètement intégré dans la conception, les activités, les modalités de mise en œuvre et, le cas échéant, le suivi de l'action. Cette appréciation porte sur la traduction opérationnelle des thèmes transversaux, et non sur leur seule pertinence générale déjà appréciée au stade de la note conceptuelle. Apprécier en particulier : - La manière dont l'action promeut l'égalité de genre dans l'accès à la formation des enseignants et la participation à celle-ci, évite de renforcer les écarts existants entre les genres et tient compte des manières différenciées dont les défis environnementaux affectent les filles et les garçons, les femmes et les hommes.	__/5	

Note totale viabilité, risques, durabilité et thèmes transversaux : ____ / 15

6 Budget et rapport coût-efficacité - 10 points

Sous-critère	Éléments à apprécier	Note	Commentaires
6.1 Structure, exhaustivité et cohérence du budget	Apprécier la cohérence du budget avec les activités, les résultats attendus, les modalités de mise en œuvre et le calendrier. Vérifier que toutes les ressources nécessaires sont budgétisées, correctement affectées et suffisamment détaillées, et qu'aucune incohérence, omission ou duplication majeure n'est identifiée.	__/5	
6.2 Rapport coût-efficacité, risques financiers et faisabilité de la mise en œuvre	Apprécier si les coûts proposés sont proportionnés aux résultats attendus et démontrent une utilisation efficiente des ressources. Évaluer si la planification financière et les prévisions de dépenses sont réalistes au regard de la période de mise en œuvre et de la capacité opérationnelle, et	__/5	

Sous-critère	Éléments à apprécier	Note	Commentaires
	identifier les risques significatifs de sous-budgétisation, de surbudgétisation ou de prévisions de dépenses irréalistes.		
6.3 Qualité et justification des calculs budgétaires	Apprécier le réalisme et la justification des calculs budgétaires et des coûts unitaires. Vérifier si les quantités, les taux unitaires, les affectations, les hommes-jours, les frais de déplacement, les coûts d'ateliers, les coûts de passation de marchés et les niveaux de personnel sont suffisamment détaillés, proportionnés et fondés sur des hypothèses réalistes.	__/5	
6.4 Conformité financière et éligibilité des coûts	Apprécier l'éligibilité apparente des coûts et la conformité avec les règles applicables et le modèle de budget, y compris les plafonds, les taux de financement, les exigences de cofinancement et les limites applicables aux coûts de structure. Identifier les risques liés aux coûts inéligibles, au double financement ou à une catégorisation incorrecte des coûts. Apprécier en particulier : - Les coûts sont liés aux **activités de mise à l'échelle, d'apprentissage et de pérennisation** définies à la section 2.1.2 des lignes directrices. La mise en œuvre de base, la production courante de contenus, de curricula ou de supports, ainsi que les infrastructures ou équipements destinés au déploiement à grande échelle ne sont pas éligibles. - Les coûts de structure ne dépassent pas 7 % des coûts opérationnels financés par Enabel. - Le budget de communication et de visibilité n'est pas inférieur à la part minimale des coûts éligibles totaux fixée à la section 2.1.2 des lignes directrices.	__/5	

Note brute budget et rapport coût-efficacité de l'action : ____ / 20

La note de pertinence est ensuite reportée et convertie sur 10 points selon la formule suivante : (note brute de budget et rapport coût-efficacité */ 20) × 10*

Note totale budget et rapport coût-efficacité : ____ / 10

III. Note globale et recommandation

Domaine	Note maximale	Note attribuée
Capacité financière et opérationnelle	20	
Pertinence de l'action - report pondéré de la note conceptuelle	20	
Qualité des activités et modalités de mise en œuvre	20	
Organisation, gouvernance et suivi-évaluation	15	
Gestion des risques, durabilité et intégration opérationnelle des thèmes transversaux	15	
Budget et rapport coût-efficacité	10	
NOTE GLOBALE	**100**	

Seuil de sélection : seules les propositions ayant obtenu une note globale minimale de 60/100 peuvent être sélectionnées, sous réserve des autres conditions applicables.

Recommandation :

☐ **Proposition non sélectionnée**

☐ **Proposition recommandée pour sélection**

☐ **Proposition recommandée pour sélection avec éléments à traiter lors de l'étape d'optimisation**

IV. Éléments éventuels à traiter lors de l'optimisation de la proposition

Pour les propositions recommandées pour sélection, les évaluateurs peuvent identifier les éléments à préciser, renforcer ou ajuster dans le cadre de l'étape d'optimisation de la proposition, conformément à la note interne relative à cette étape.

Ces éléments peuvent notamment concerner l'alignement avec les orientations d'Enabel, l'affinement du ciblage, le séquençage ou l'ajustement de certaines activités, le renforcement de la gestion des risques, le suivi-évaluation, la gouvernance, l'allocation budgétaire, les mécanismes de financement de tiers ou les clauses particulières à intégrer dans la convention de subside.

Éléments identifiés :

• _____

- _____
- _____
- _____

Les ajustements identifiés doivent rester dans les limites prévues par la note d'optimisation et ne peuvent pas modifier les éléments essentiels ayant fondé la sélection de la proposition.

V. Commentaires généraux

Principaux points forts :

- _____

Principaux points faibles ou risques principaux :

- _____